

## Le CESE adopte son rapport sur les dimensions sociales de l'égalité hommes-femmes

Le Conseil Economique Social et Environnemental a tenu, le jeudi 26 mai 2016, sa soixante deuxième session ordinaire à Rabat, présidée par Monsieur Nizar Baraka.

A l'ordre du jour de cette session, l'adoption du projet d'avis et de rapport sur les dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes, la présentation du projet de rapport sur l'économie de la culture, ainsi que la présentation du plan d'action 2017 du Conseil.

### **Le CESE adopte à l'unanimité son avis sur l'égalité hommes-femmes sur le plan social**

Après avoir examiné dans des rapports précédents le volet institutionnel (2012) et la dimension économique (2014), le Conseil s'est attaqué aux dimensions sociales de l'égalité hommes-femmes, constatant les multiples régressions que connaît la situation sociale des femmes marocaines, malgré les réformes constitutionnelles et législatives.

Le Conseil souligne notamment les inégalités persistantes au niveau de l'éducation et de la formation, la vulnérabilité des cheffes de ménage, le manque de protection contre les violences à l'égard des femmes, la faiblesse des dispositifs d'accueil et d'assistance aux victimes de violence due au vide juridique, la persistance du nombre élevé de mariages des mineurs (35000 chaque année) qui concernent particulièrement les jeunes filles.

Le Conseil alerte également sur le recul constant du taux d'activité des femmes en milieu urbain, qui ne dépasse pas aujourd'hui 18%, privant ainsi près de 82% des femmes en âge de travailler d'un revenu propre, ou d'un statut social associé à un rôle économique reconnu.

Dans ce contexte, le Conseil propose une série de recommandations visant à réaffirmer le droit à l'égalité, à faire de la participation des femmes à l'activité économique une priorité et à renforcer l'efficacité de l'action du système judiciaire à l'égard des femmes et de leurs droits.

Le CESE appelle en premier lieu à œuvrer pour un consensus positif et actif en faveur de l'égalité entre les sexes au niveau de l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels et à recourir à la loi pour sanctionner la discrimination à l'égard des femmes.

Le Conseil prône la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre le phénomène des mariages « orfi » (unions par la fatiha), qui permet le développement du mariage des mineurs et de la polygamie et à veiller au respect des dispositions de la Moudawana dans ce sens.

Le Conseil considère que l'amélioration de la situation sociale des femmes en milieu rural et urbain passe par l'encouragement de la participation des femmes à l'activité économique, participant ainsi à l'élimination de la pauvreté et au renforcement des capacités productives du pays et de sa compétitivité économique. Dans ce cadre, il s'agit d'encourager l'auto-emploi et de déployer des mesures préférentielles en faveur de la formation et de l'emploi des femmes en situation de handicap dont 85% sont inactives.

Dans le monde du travail, les entreprises sont appelées à s'engager à proscrire toutes formes de discrimination contre les femmes et à favoriser la promotion préférentielle des femmes aux fonctions de responsabilité tant que la parité n'est pas réalisée.

Le CESE préconise de refondre le cadre légal de protection des femmes contre toutes les formes de violence et y définir, d'une manière spécifique, la violence domestique ; de doter les centres d'accueil des femmes victimes de violence des moyens nécessaires et de condamner avec sévérité les violences à l'égard des femmes ainsi que le harcèlement sexuel.

Le CESE recommande d'organiser une réflexion responsable, apaisée et multi-parties prenantes pour apporter des réponses juridiques appropriées aux questions sociétales qui soient de nature à garantir l'égalité des chances, des droits et des traitements entre les femmes et les hommes, et de favoriser la participation des femmes au développement de leur pays.

### **Le CESE présente son projet d'avis sur l'économie de la culture**

Le projet de rapport présenté traite des défis que rencontrent les activités économiques relatives à la création, la distribution et la consommation de produits et services liés à la production artistique et culturelle, notamment à l'aune de la révolution numérique, et propose des leviers pour une nouvelle politique publique dans le domaine de l'économie de la culture. Le projet d'avis sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale du Conseil.

### **Le CESE présente son plan d'action**

A l'ordre du jour de cette Assemblée également, la présentation du plan d'action du Conseil au titre de l'année 2017, qui comporte, outre le rapport sur la conjoncture économique sociale et environnementale du Maroc, plusieurs sujets d'auto-saisines proposées par les sept commissions permanentes du Conseil, à savoir :

- Les échanges économiques entre le Maroc et les autres pays d'Afrique ;
- Le régime foncier et le patrimoine foncier ;
- L'immigration et le marché du travail ;
- La sous-traitance et les conditions de travail ;
- Statut et dynamisation de la vie associative ;
- La protection sociale ;

- L'économie bleue, une opportunité pour la création de valeur partagée ;
- Les villes durables ;
- Les contenus culturels dans les medias ;
- La politique de l'habitat en milieu rural ;
- La valorisation des potentialités régionales, moteur de croissance.